Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 14 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mission en Polynésie française de M. Florus NESTAR, directeur général de l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM)

M. Florus NESTAR, directeur général de l'agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) sera en mission en Polynésie française du 20 au 22 novembre. Ce déplacement a pour objectif d'évaluer la mise en place de la convention cadre relative au passeport mobilité formation professionnelle, signée en août 2018 entre l'Etat, la Polynésie française et LADOM.

Pour préparer la mise en œuvre de cette convention en 2019, le directeur général de LADOM rencontrera les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Il se rendra également directement au contact des entreprises ayant des besoins spécifiques de formation. Il rencontrera aussi des jeunes à la recherche d'une formation professionnelle en mobilité en métropole *(voir le programme en annexe).*

Le passeport mobilité formation professionnelle a été créé en 2009. Jusqu'à présent, il se limitait à la prise en charge des frais de transport pour suivre une formation inexistante en Polynésie française.

Cette nouvelle convention vient compléter la prise en charge déjà effective des frais de transport avec un important dispositif d'accompagnement financier et humain, pour les formations identifiées comme prioritaires par le Pays :

- Un stage de 4 semaines de préparation à la mobilité,
- L'accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à l'hébergement,
- La prise en charge des frais de formation,
- Une aide financière à l'installation de près de 100 000 F Cfp,
- Une allocation complémentaire de mobilité tous les mois jusqu'à 84 000 F Cfp,
- Un suivi personnalisé par un conseiller de LADOM pendant la formation jusqu'à l'obtention du diplôme ou de la qualification, et même jusqu'à la réinsertion professionnelle si nécessaire.

Dix personnes sont déjà parties ou vont prochainement partir en métropole pour suivre une formation de scaphandrier, de chargés d'affaires en bâtiment, de géomètre ou encore de Web Designer.

Contact Presse
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Focus : Comment bénéficier du dispositif renforcé passeport mobilité formation professionnelle ?

Un guichet unique : le SEFI

Pour qui ?
→ Demandeurs d'emploi résident en Polynésie française (est considéré comme sans emploi, toute personne ayant effectuée moins de 100 heures de travail durant les trois mois précédant la demande).
→ Personne rattachée à un foyer fiscal dont le quotient familial n'excède pas 3 177 924 F Cfp par an (ressources du foyer divisé par le nombre de personnes membres, simulation disponible sur le site du Haut-commissariat)

Pour quoi ?
→ Uniquement pour les formations identifiées comme prioritaires par le Pays et validées par la programmation annuelle de LADOM.

Comment ?
→ Consulter régulièrement les offres de formation publiées par le SEFI (diffusées tout au long de l'année en fonction des ouvertures de sessions de formations).
→ Déposer un dossier de candidature au guichet du SEFI.

Quels sont les critères de sélection?
→ Pré-sélection par l'examen du dossier de candidature : les acquis professionnels, l'éligibilité au dispositif (ressources notamment) et la cohérence de la demande par rapport au parcours d'insertion professionnelle.
→ Sélection à l'issue d'un entretien avec un jury composé de représentants du SEFI et du Haut-commissariat.